



## Amicale des Locataires de la Résidence Camus - Kateb

Saint Ouen, le 20 juin 2012

### CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions statutaires, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'ALCK, qui se tiendra le **27 juin 2012 à 19h30, dans la cour de la Résidence.**

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Émargement de la liste des présents et vérification des procurations,
- Rapport moral du président,
- Rapport financier du Trésorier
- Élection des membres du conseil d'administration,
- Point sur les dernières démarches de l'association,
- Adhésion à la CLCV,
- Questions diverses.

Les membres désirant présenter leur candidature au conseil doivent se manifester dès maintenant.

Tous les documents nécessaires à votre information (statuts, rapports des activités écoulées, textes des résolutions proposées) sont tenus à votre disposition au siège social pendant 6 mois.

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, un pouvoir peut être confié à tout autre membre de l'association, conformément aux dispositions statutaires, lequel devra s'en munir pour pouvoir participer au vote.

En application de l'article 14 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Lavinia FOURNIER  
Secrétaire Général



## Amicale des Locataires de la Résidence Camus - Kateb

### Candidature au Conseil d'administration

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Domicile :

Déclare par la présente me porter candidat à un poste d'administrateur au Conseil d'administration de l'ALCK, dont la composition sera arrêtée par l'assemblée générale du 27 juin 2012.

Fait à

Le

Signature

---

### Pouvoir pour l'assemblée générale du 27 juin 2012

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Ayant droit de vote et à jour de mes cotisations de membre de l'ALCK,

Donne pouvoir à :

Nom :

Prénom :

Pour me représenter lors de la prochaine assemblée générale de l'association et voter les résolutions qui seront soumises au vote.

Le mandataire devra se munir du présent pouvoir pour pouvoir voter valablement lors de l'assemblée générale du 27 juin 2012.

Fait à

Le

Signature